## Programme d'enseignement moral et civique

### Classes de seconde générale et technologique, de première et terminale des séries générales

NOR : MENE1511646A
arrêté du 12-6-2015 - J.O. du 21-6-2015
MENESR - DGESCO MAF1

Vu code de l'éducation, notamment article D. 311-5 ; arrêtés du 27-1-2010 modifiés ; avis du CSE du 10-4-2015

Article 1 - Le programme d'enseignement moral et civique pour les classes de seconde générale et technologique, de première et terminale des séries générales est fixé conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 2 - L'arrêté du 21 juillet 2010 fixant le programme d'enseignement d'éducation civique, juridique et sociale en classe de seconde générale et technologique, l'arrêté du 8 avril 2011 fixant le programme d'enseignement d'éducation civique, juridique et sociale en classe de première du cycle terminal de la voie générale, et l'arrêté du 22 juillet 2011 fixant le programme de l'enseignement commun d'éducation civique, juridique et sociale en classe terminale des séries générales sont abrogés.

Article 3 - Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter de la rentrée scolaire 2015.

Article 4 - La directrice générale de l'enseignement scolaire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 12 juin 2015

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement scolaire,
Florence Robine

Annexe

**Programme d'enseignement moral et civique**

**Classes préparant aux certificat d'aptitude professionnel, baccalauréats professionnel, technologique et général**

L'enseignement moral et civique au lycée

Cet enseignement s'adresse à l'élève et à l'apprenti, inscrit au lycée général, technologique et professionnel ou en centre de formation. Un même horaire lui est attribué quelle que soit la série. Il prend également appui sur les différents dispositifs qui organisent la vie des élèves dans les établissements (conseil de la vie lycéenne, heures de vie de classe, comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté). La formation morale et civique est de la responsabilité de toute la communauté éducative en raison des objectifs poursuivis par cet enseignement.

Inscrit dans la continuité de l'enseignement dispensé à l'école primaire et au collège, il embrasse les quatre dimensions de ce que doit être une culture morale et civique : la formation d'une conscience morale, la compréhension du rôle de la règle et du droit, l'exercice du jugement critique, le sens de l'engagement. Les valeurs et les concepts appréhendés dans les années passées doivent être approfondis au lycée.

Au lycée, les élèves deviennent réellement capables de peser leurs responsabilités personnelles et collectives. L'enseignement moral et civique prend en compte cette réalité en veillant à articuler constamment les valeurs, les savoirs et les pratiques. Les jeunes au lycée sont conduits à maîtriser les conditions de l'autonomie de jugement et à acquérir une claire conscience de leur responsabilité morale individuelle et collective. Ils s'inscrivent également dans deux registres de citoyenneté : l'un qui vise à cultiver le sentiment d'appartenance à la communauté des citoyens, l'autre qui développe la volonté de participer à la vie démocratique et peut déjà trouver à s'exercer en milieu scolaire. Nombre d'élèves atteignent l'âge de la majorité au lycée et acquièrent le droit de vote. Il ne faut pas oublier également que le législateur donne deux missions précises à cet enseignement. La [loi du 27 octobre 1997](http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000368950), portant réforme du service national, fait obligation à l'éducation nationale d'assurer une éducation à la défense (c'est au cours de la scolarité au lycée qu'a lieu la Journée défense et citoyenneté). Ensuite, en application de la [loi du 16 mars 1998](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000754536&dateTexte=&categorieLien=id.), relative à la nationalité, celle-ci doit également assumer la présentation des principes fondamentaux qui régissent la nationalité française.

Le programme propose une progression pédagogique offrant à chaque niveau une logique directrice : « La personne et l'État de droit » et « Égalité et discrimination » en classe de seconde, « Exercer sa citoyenneté dans la République française et l'Union européenne » et « Les enjeux moraux et civiques de la société de l'information » en classe de première, « Pluralisme des croyances et laïcité » et « Biologie, éthique, société et environnement » en classe terminale. Les adaptations nécessaires doivent être faites pour les années du CAP et du BEP qui se font sur deux ans. Ces thèmes offrent toutes les opportunités nécessaires pour permettre aux élèves de réfléchir aux rapports qui existent entre la morale, le droit, la loi, les habitudes sociales, donnant ainsi les moyens de comprendre la spécificité et le rôle de chaque domaine.

Au lycée, quatre types de compétences sont évalués : identifier et expliciter les valeurs éthiques et les principes civiques en jeu ; mobiliser les connaissances exigibles ; développer l'expression personnelle, l'argumentation et le sens critique ; s'impliquer dans le travail en équipe.

Les méthodes pédagogiques utilisées dans l'ECJS, principalement les débats argumentés, se prêtent particulièrement aux objectifs et à l'esprit du programme. Il faut en respecter les règles pour leur efficacité. La préparation demande le recours à des sources documentaires variées, qui relèvent de diverses disciplines, et qui peuvent être exploitées au mieux avec les ressources du CDI. L'organisation du travail préparatoire au débat peut mobiliser des techniques diverses selon le sujet abordé : dossiers de presse, recherches en collaboration avec le professeur documentaliste, exposés préparatoires, etc. Il s'agit de contribuer à former l'esprit critique des élèves et de les conduire à élaborer des argumentaires construits et pertinents favorisant la confrontation de points de vue singuliers. Enfin tout débat argumenté doit donner lieu à une réflexion rétrospective en classe. Ces travaux peuvent être redevables de différentes formes d'évaluation. La démarche des travaux personnels encadrés (TPE) offre l'occasion d'activités interdisciplinaires sur des questions morales et civiques.

Classes préparant au CAP

Le CAP a pour objectif une entrée directe dans la vie professionnelle mais rend possible également la poursuite d'études en baccalauréat professionnel. Il accueille un public varié. Il s'inscrit sur un cycle de deux ans. Le programme prend en compte ces spécificités et propose quatre thèmes : « La personne et l'État de droit », « Égalité et discrimination », « Exercer sa citoyenneté dans la République française et l'Union européenne » et « Pluralisme des croyances et laïcité ». Trois thèmes au moins seront abordés parmi les quatre proposés et le thème intitulé « Exercer sa citoyenneté dans la République française » est obligatoire. Comme dans toutes les séries du lycée, quatre types de compétences sont évalués : identifier et expliciter les valeurs éthiques et les principes civiques en jeu ; mobiliser les connaissances exigibles ; développer l'expression personnelle, l'argumentation et le sens critique ; s'impliquer dans le travail en équipe.

L'enseignement moral et civique a pour objectif de permettre aux élèves de saisir les enjeux moraux et civiques de l'appartenance d'une part à un État de droit garant des libertés individuelles et collectives et de l'égalité entre tous les citoyens, d'autre part à une société démocratique contemporaine. Les élèves réfléchiront aux principes de liberté, d'égalité, de laïcité et de justice et à la manière de concilier l'intérêt général et les droits de la personne avec les contradictions qui peuvent survenir, et au lien qui existe entre la société démocratique et le pluralisme des croyances et la laïcité. Pour chaque thème, les questions éthiques et civiques sont étroitement liées et aucune de ces dimensions ne doit être négligée. Les connaissances sont abordées en vue des compétences à acquérir. Les suggestions de pratiques de classe sont indicatives. Trois démarches sont néanmoins privilégiées pour la mise en œuvre de cet enseignement auquel contribuent toutes les disciplines : le débat argumenté, le dossier documentaire et le partenariat. La démarche de constitution des dossiers documentaires, déjà pratiquée en histoire et géographie, offre l'occasion de travaux interdisciplinaires sur des questions morales et civiques. Une articulation est souhaitable avec des problématiques du programme de français, des sujets d'étude et des situations en histoire et géographie ainsi qu'avec les périodes de formation en milieu professionnel.

La personne et l'État de droit

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Compétences | Connaissances | Exemples de situations et de mises en œuvre |
| * Identifier et expliciter les valeurs éthiques et les principes civiques en jeu.

 * Mobiliser les connaissances exigibles.

 * Développer l'expression personnelle, l'argumentation et le sens critique.

 * S'impliquer dans le travail en équipe.
 | * L'État de droit et les libertés individuelles et collectives  (les institutions de l'État de droit, la place de la loi, la hiérarchie des normes juridiques).
* La séparation des pouvoirs.
* Le fonctionnement de la justice :

- la justice pénale (instruction, procès, droits de la défense, exécution des décisions) ;- la justice administrative (garantie des citoyens contre les abus de pouvoirs) ;- la justice civile.* Les droits et les obligations des lycéens et de la communauté éducative.
* Les principes et les différentes formes de solidarité. La question de la responsabilité individuelle.
 | * Étude de situations réelles ou fictives (d'actualité, historiques, littéraires...) pour analyser les contradictions entre obligations juridiques et morales et les rapports entre les individus et l'État, (démarche de dossier documentaire souhaitable).
* Rencontre avec des acteurs de la justice par l'intermédiaire des tribunaux, juges prud'homaux ou de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ).
* À partir de situations tirées de la vie des lycéens, d'adolescents ou de jeunes adultes, réflexion sur les différentes formes d'engagement, dans l'établissement ou dans la vie quotidienne, sur leur signification et sur leur légitimité.
 |

Égalité et discrimination

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Compétences | Connaissances | Exemples de situations et de mises en œuvre |
| * Identifier et expliciter les valeurs éthiques et les principes civiques en jeu.

 * Mobiliser les connaissances exigibles.

 * Développer l'expression personnelle, l'argumentation et le sens critique.

 * S'impliquer dans le travail en équipe.
 | * La notion d'égalité avec ses acceptions principales (égalité en droit, égalité des chances, égalité de résultats).
* Les inégalités et les discriminations de la vie quotidienne, leur gravité respective au regard des droits des personnes.
* Les textes juridiques fondamentaux de lutte contre les discriminations (particulièrement la loi du 1er juillet 1972) : raciales, antisémites, religieuses, xénophobes, sexistes, homophobes, etc.
 | * Une analyse historique pour montrer les liens entre la démocratie et la conquête de l'égalité : « nuit du 4 août », abolition de l'esclavage, neutralité de l'État vis-à-vis des religions, droit de vote des femmes, dépénalisation de l'homosexualité... (démarche de type dossier documentaire souhaitable).
* Une étude de cas à partir d'extraits de jugements montrant la diversité des expressions discriminatoires, avec l'analyse des solutions apportées.
* À partir de faits observés dans le lycée ou son environnement social, un débat peut être mené, à la fois :

- sur la définition de ce qui est discriminatoire ;- sur la distinction de ce qui est simplement discriminant de ce qui est discriminatoire ou attentatoire à la dignité humaine ;- sur les moyens autres que juridiques de combattre les discriminations. |

Exercer sa citoyenneté dans la République française et l'Union européenne

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Compétences | Connaissances | Exemples de situations et de mises en œuvre |
| * Identifier et expliciter les valeurs éthiques et les principes civiques en jeu.

 * Mobiliser les connaissances exigibles.

 * Développer l'expression personnelle, l'argumentation et le sens critique.

 * S'impliquer dans le travail en équipe.
 | * L'idée de citoyenneté européenne.
* Citoyenneté et nationalité ; éléments de comparaison entre différents régimes démocratiques.
* L'engagement : la notion de militantisme ; les grandes formes d'engagement politique, syndical, associatif.
* Organisation et enjeux de la Défense nationale.
* Questions éthiques majeures posées par l'usage individuel et collectif du numérique. Quelques principes juridiques encadrant cet usage.

  | * Voter : à qui accorder le droit de vote et pourquoi ? Voter ou ne pas voter ? Le vote est-il un devoir ?
* Payer l'impôt : organisation de débats portant sur l'impôt et la citoyenneté, l'impôt et la solidarité, l'impôt et l'égalité, l'impôt et l'éthique.
* S'engager : analyse d'œuvres d'art, de films, de textes littéraires, philosophiques ou historiques sur les problèmes de l'engagement (démarche de type dossier documentaire souhaitable).
* Défendre : débat sur l'éthique et les enjeux de conflits avec des acteurs de la Défense nationale par l'intermédiaire des trinômes académiques. Présentation des métiers de la Défense.
* Organisation de débats portant sur les atteintes réelles ou possibles à la liberté et à la dignité de la personne par certains types d'usages du numérique, en privilégiant la question des réseaux sociaux.

  |

Pluralisme des croyances et laïcité

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Compétences | Connaissances | Exemples de situations et de mises en œuvre |
| * Identifier et expliciter les valeurs éthiques et les principes civiques en jeu.

 * Mobiliser les connaissances exigibles.

 * Développer l'expression personnelle, l'argumentation et le sens critique.

 * S'impliquer dans le travail en équipe.
 | * La notion de laïcité. Ses différentes significations. Ses dimensions historique, politique, philosophique et juridique. Les textes actuellement en vigueur.
* La diversité des croyances et pratiques religieuses dans la société française contemporaine : dimensions juridiques et enjeux sociaux.
* Exercice des libertés et risques d'emprise sectaire.
 | * Étude pluridisciplinaire des différentes façons de concevoir les relations entre l'État et la pluralité des convictions religieuses, au sein des régimes démocratiques (projet interdisciplinaire souhaitable).
* Une étude de cas à partir des conditions d'élaboration de la loi de 2004 et des débats au sein de la commission Stasi. Analyse des arguments qui s'opposent et des principes éthiques et politiques dont ils relèvent.
* À partir de situations observées ou de supports divers (littéraires, philosophiques, historiques, cinématographiques...), un débat peut être mené sur la notion de tolérance et ses significations morales, la distinction entre tolérance et droit, les limites de la tolérance...
 |

Classes préparant aux baccalauréats

Classe de seconde

L'enseignement moral et civique a pour objectif de permettre aux élèves de saisir les enjeux moraux et civiques de l'appartenance à un État de droit garant des libertés individuelles et collectives et de l'égalité entre tous les citoyens. En classe de seconde, les élèves réfléchiront aux principes de liberté, d'égalité, de justice et à la manière de concilier l'intérêt général et les droits de la personne avec les contradictions qui peuvent survenir. Pour chaque thème, les questions éthiques et civiques sont liées et aucune de ces dimensions ne doit être négligée. Les connaissances sont abordées en vue des compétences à acquérir. Les suggestions de pratiques de classe sont indicatives. Trois démarches sont néanmoins privilégiées pour la mise en œuvre de cet enseignement auquel contribuent toutes les disciplines : le débat argumenté, les projets interdisciplinaires (type TPE) et le partenariat.

La personne et l'État de droit

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Compétences | Connaissances | Exemples de situations et de mises en œuvre |
| * Identifier et expliciter les valeurs éthiques et les principes civiques en jeu.

 * Mobiliser les connaissances exigibles.

 * Développer l'expression personnelle, l'argumentation et le sens critique.

 * S'impliquer dans le travail en équipe.
 | L'État de droit et les libertés individuelles et collectives (les institutions de l'État de droit, la place de la loi, la hiérarchie des normes juridiques).La séparation des pouvoirs.Le fonctionnement de la justice :- la justice pénale (instruction, procès, droits de la défense, exécution des décisions) ;- la justice administrative (garantie des citoyens contre les abus de pouvoirs) ;- la justice civile.* Les droits et les obligations des lycéens et de la communauté éducative.
* Les principes et les différentes formes de solidarité. La question de la responsabilité individuelle.
 | * Étude de situations réelles ou fictives (d'actualité, historiques, littéraires...) pour analyser les contradictions entre obligations juridiques et morales et les rapports entre les individus et l'État (projet interdisciplinaire souhaitable).
* Rencontre avec des acteurs  de la justice par l'intermédiaire des tribunaux, juges prud'homaux ou de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ).
* À partir de situations tirées de la vie des lycéens, d'adolescents ou de jeunes adultes, réflexion sur les différentes formes d'engagement, dans l'établissement (participation à la démocratie lycéenne) ou dans la vie quotidienne, sur leur signification et sur leur légitimité.
 |

Égalité et discrimination

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Compétences | Connaissances | Exemples de situations et de mises en œuvre |
| * Identifier et expliciter les valeurs éthiques et les principes civiques en jeu.

 * Mobiliser les connaissances exigibles.

 * Développer l'expression personnelle, l'argumentation et le sens critique.

 * S'impliquer dans le travail en équipe.
 | * La notion d'égalité avec ses acceptions principales (égalité en droit, égalité des chances, égalité de résultats).
* Les inégalités et les discriminations de la vie quotidienne, leur gravité respective au regard des droits des personnes.
* Les textes juridiques fondamentaux de lutte contre les discriminations (particulièrement la loi du 1er juillet 1972) : raciales, antisémites, religieuses, xénophobes, sexistes, homophobes, etc.
 | * Une analyse historique pour montrer les liens entre la démocratie et la conquête de l'égalité : « nuit du 4 août », abolition de l'esclavage, neutralité de l'État vis-à-vis des religions, droit de vote des femmes, dépénalisation de l'homosexualité... (projet interdisciplinaire souhaitable).
* Une étude de cas à partir d'extraits de jugements montrant la diversité des expressions discriminatoires, avec l'analyse des solutions apportées.
* À partir de faits observés dans le lycée ou son environnement social, un débat peut être mené, à la fois :

- sur la définition de ce qui est discriminatoire ;- sur la distinction de ce qui est simplement discriminant de ce qui est discriminatoire ou attentatoire à la dignité humaine ;- sur les moyens autres que juridiques de combattre les discriminations. |

Classe de première

L'enseignement moral et civique a pour objectif de permettre aux élèves de saisir les enjeux moraux et civiques de l'appartenance à une société démocratique contemporaine. En classe de première, les élèves réfléchiront au lien qui existe entre société démocratique et société de l'information. Pour chaque thème, les questions éthiques et civiques sont étroitement liées et aucune de ces dimensions ne doit être négligée. Les connaissances sont abordées en vue des compétences à acquérir. Les suggestions de pratiques de classe sont indicatives. Trois démarches sont néanmoins privilégiées pour la mise en œuvre de cet enseignement auquel contribuent toutes les disciplines : le débat argumenté, les projets interdisciplinaires (type TPE) et le partenariat.

Exercer sa citoyenneté dans la République française et l'Union européenne

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Compétences | Connaissances | Exemples de situations et de mises en œuvre |
| * Identifier et expliciter les valeurs éthiques et les principes civiques en jeu.

 * Mobiliser les connaissances exigibles.

 * Développer l'expression personnelle, l'argumentation et le sens critique.

 * S'impliquer dans le travail en équipe.
 | * L'idée de citoyenneté européenne.
* Voter : citoyenneté, nationalité et souveraineté populaire ; le droit de vote ; les modalités du vote ; éléments de comparaison entre différents régimes démocratiques.
* Payer l'impôt : justifications de l'impôt ; les différentes formes de la fiscalité.
* S'engager : la notion de militantisme ; les grandes formes d'engagement politique, syndical, associatif.
* Défendre : organisation et enjeux de la Défense nationale ; l'engagement dans des conflits armés, la sécurité internationale.

  | * Voter : à qui accorder le droit de vote et pourquoi ? Voter ou ne pas voter ? Le vote est-il un devoir ?
* Payer l'impôt : organisation de débats portant sur l'impôt et la citoyenneté, l'impôt et la solidarité, l'impôt et l'égalité, l'impôt et l'éthique.
* S'engager : analyse d'œuvres d'art, de films, de textes littéraires, philosophiques ou historiques sur les problèmes de l'engagement (projet interdisciplinaire souhaitable).
* Défendre : débat sur l'éthique et les enjeux de conflits avec des acteurs de la Défense nationale par l'intermédiaire des trinômes académiques. Présentation des métiers de la Défense.
 |

Les enjeux moraux et civiques de la société de l'information

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Compétences | Connaissances | Exemples de situations et de mises en œuvre |
| * Identifier et expliciter les valeurs éthiques et les principes civiques en jeu.

 * Mobiliser les connaissances exigibles.

 * Développer l'expression personnelle, l'argumentation et le sens critique.

 * S'impliquer dans le travail en équipe.
 | * La notion d'identité numérique.
* Questions éthiques majeures posées par l'usage individuel et collectif du numérique. Quelques principes juridiques encadrant cet usage.
* Spécificité et rôle des différents médias et éléments de méthode permettant la compréhension critique des informations dont ils sont porteurs et des réactions qu'ils suscitent (commentaires interactifs, blogs, tweets...).
 | * Organisation de débats portant sur les atteintes réelles ou possibles à la liberté et à la dignité de la personne par certains types d'usages du numérique, en privilégiant la question des réseaux sociaux.
* Réalisation, en lien avec le professeur documentaliste, d'un dossier relatif à un événement et à son exploitation médiatique (projet interdisciplinaire souhaitable).
 |

Classe terminale

En classe terminale, l'enseignement moral et civique se centre d'une part sur l'un des piliers fondamentaux des sociétés démocratiques : la reconnaissance du pluralisme des croyances ; d'autre part sur la façon dont s'organisent, dans l'espace démocratique, de grands débats sur les questions éthiques posées par la biologie et la médecine. Pour chaque thème, les questions éthiques, sociales et civiques sont étroitement liées et aucune de ces dimensions ne doit être négligée. Les connaissances sont abordées en vue des compétences à acquérir. Les suggestions de pratiques de classe sont indicatives. Trois démarches sont néanmoins privilégiées pour la mise en œuvre de cet enseignement auquel contribuent toutes les disciplines : le débat argumenté, les projets interdisciplinaires (type TPE) et le partenariat.

Pluralisme des croyances et laïcité

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Compétences | Connaissances | Exemples de situations et de mises en œuvre |
| * Identifier et expliciter les valeurs éthiques et les principes civiques en jeu.

 * Mobiliser les connaissances exigibles.

 * Développer l'expression personnelle, l'argumentation et le sens critique.

 * S'impliquer dans le travail en équipe.
 | * La notion de laïcité. Ses différentes significations. Ses dimensions historique, politique, philosophique et juridique. Les textes actuellement en vigueur.
* La diversité des croyances et pratiques religieuses dans la société française contemporaine : dimensions juridiques et enjeux sociaux.
* Exercice des libertés et risques d'emprise sectaire.
 | * Étude pluridisciplinaire des différentes façons de concevoir les relations entre l'État et la pluralité des convictions religieuses, au sein des régimes démocratiques (projet interdisciplinaire souhaitable).
* Une étude de cas à partir des conditions d'élaboration de la loi de 2004 et des débats au sein de la commission Stasi. Analyse des arguments qui s'opposent et des principes éthiques et politiques dont ils relèvent.
* À partir de situations observées ou de supports divers (littéraires, philosophiques, historiques, cinématographiques...), un débat peut être mené sur la notion de tolérance et ses significations morales, la distinction entre tolérance et droit, les limites de la tolérance...
 |

Biologie, éthique, société et environnement

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Compétences | Connaissances | Exemples de situations et de mises en œuvre |
| * Identifier et expliciter les valeurs éthiques et les principes civiques en jeu.

 * Mobiliser les connaissances exigibles.

 * Développer l'expression personnelle, l'argumentation et le sens critique.

 * S'impliquer dans le travail en équipe.
 | * La notion de bioéthique. Les problèmes bioéthiques contemporains (la recherche génétique, les OGM, les thérapies géniques...). Le rôle du Haut Conseil des biotechnologies.
* Les évolutions de l'éthique médicale. La question du consentement du patient. Le rôle du Comité consultatif national d'éthique (CCNE).
* La responsabilité environnementale. L'interdépendance humanité-nature. Le principe de précaution : sa réalité juridique, ses applications et ses limites.
 | * Étude de cas ayant fait l'objet d'un avis ou d'un rapport du CCNE. État du débat médiatique. Explicitation éthique.
* Débat argumenté autour du principe de précaution.
* Étude de cas et débat argumenté sur une question relevant de l'éthique médicale.
 |